



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30**

AS/MG

N° 001444

**Administration
Générale -
Modification de la
convention financière
avec le Conseil
Général de Vaucluse -
Requalification
urbaine de la
traversée d'Apt RD
900 - Section
comprise entre le
Pont de la Bouquerie
et le chemin des
Ogres.**

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la délibération AS/JC/MG n° 1303 du 8 février 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé dans son principe le programme d'action relatif à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 et qui recommandait que soit sollicité le concours financier de l'Etat et de la Région dans le cadre de la réalisation la requalification urbaine de la RD 900.

Vu, la délibération JC/MG n° 1348 du 22 mai 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention financière avec le Conseil Général de Vaucluse relative à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 - Section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres.

Vu, la délibération AS/MG n° 1349 du 22 mai 2012 par laquelle le conseil municipal a sollicité le concours financier de la Région PACA au titre de requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 – Section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres.

Considérant, que la délibération JC/MG n° 1348 du 22 mai 2012 avait pour objet de définir les obligations respectives du Département de Vaucluse et de la Commune d'Apt en ce qui concerne les conditions d'exécution et le financement des travaux relatifs à cet aménagement sécuritaire de la RD 900.

Considérant, que la délibération JC/MG n° 1348 du 22 mai 2012 précisait par ailleurs qu'à cette prise en charge venait également se rajouter la prise en charge directe par la commune d'APT en maîtrise d'ouvrage directe la plantation des arbres de haute futaies du type « Vallis Clausa » pour un montant de 56 000 €HT.

Considérant, que la délibération JC/MG n° 1348 du 22 mai 2012 précisait que le montant total des participations sera déterminé après attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant, que le montant total après appel d'offre s'élève à 1 126 447,82 €HT alors que le projet initial avait été estimé sur la base d'un coût global estimé à 1 554 483,50€HT.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, de la consistance des travaux correspondant aux compétences respectives de la Commune d'Apt et du Département de Vaucluse ci-après définie :

Département	Commune
Les travaux préparatoires, Une partie de la réalisation de travaux de terrassement sur l'emprise du chantier, Les travaux d'assainissement pluvial, Une partie des travaux de revêtements routiers et autres, Les travaux relatifs aux réseaux secs, Les travaux relatifs à l'adduction d'eau potable, La signalisation verticale et horizontale.	Une partie de la réalisation de travaux de terrassement sur l'emprise du chantier, Les travaux de pose de bordures, Une partie des travaux de revêtements routiers et autres, Le mobilier urbain et équipements divers,

Prend acte, du tableau récapitulant les postes de dépense ci-après :

LIBELLE		PARTICIPATION CONSEIL GENERAL HT	PARTICIPATION COMMUNE HT
I	Travaux Préparatoires	137 022.00	0.00
II	Terrassements	68 190.00	0.00
III	Assainissement	137 362.00	0.00
IV	Revêtements routiers et autres	227 552.00	208 484.00
V	Bordures	0.00	171 376.00

VI	Réseaux secs	90 190.00	0.00
VII	Eaux potables	39 045.00	0.00
VIII	Mobiliers	0.00	38 638.00
IX	Signalisation Horizontale	5 015.32	0.00
X	Signalisation Verticale	3 573.50	0.00
TOTAL H.T.		707 949.82	418 498.00
TOTAL PROJET H.T.		1 126 447,82	

Approuve, la convention financière actualisée avec le Conseil Général de Vaucluse tenant compte des nouvelles participations définies après attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général de Vaucluse.

Actualise, comme suit le tableau de financement précédemment approuvé par le conseil municipal par délibération AS/MG n° 1349 du 22 mai 2012 dans le cadre du soutien régional au titre de la sécurisation des usagers des voies routières :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS HT	
Requalification urbaine de la traversée d'APT : Avenue Victor Hugo	474 498.00 €	Région PACA (38.5 %) Autofinancement : Commune d'APT (61.5 %)	182 349.40 € 292 148.60 €
TOTAL HT.	474 498.00 €	TOTAL FINANCEMENTS	474 498.00 €

Mande, Monsieur le Maire aux fins de conclure et signer ladite convention ci-annexée à la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL